



4^e Marché Artisanal de Mies, samedi 5 mai 2012 (60 exposants en 2011)

Cour de l'ancien collège "Architecte Braillard "
actuellement Administration Communale
1, rue du Village - 1295 Mies

Horaire : de 09h00 à 18h00

Installation des stands : de 07h00 - 08h30



© Photo Jean-Luc Ray

Admission : Que vous soyez professionnels ou amateurs, vous avez la possibilité de participer à ce marché. Nos critères de choix sont la qualité, votre savoir-faire et l'originalité de vos œuvres.

Ne peuvent être vendus, sur le marché, que les créations artisanales personnelles des artisans exposants présents. La revente d'objets divers n'est pas autorisée. Le comité d'organisation se réserve le droit de demander la provenance des objets artisanaux et de refuser la présence de revendeurs

Participation financière des exposants: est de FR. 60.-- par artisan.
FR. 10.-- seront restitués le jour du marché.



Respect des échéances et paiement: Les artisans doivent régler leur participation avant la date limite, le 31 mars 2012. La finance due est à payer au moyen d'un BVR sur le compte Banque Raiffeisen de Nyon la Vallée en faveur de :

CH 60 8044 2000 0514 3789 7
Association Marché Artisanal de Mies
Route du Village 9 - 1295 Mies
CCP 12-9772-0

L'inscription sera prise en compte uniquement à réception de l'intégralité du paiement.

Résiliation ou désistement : Le paiement de votre participation constitue un engagement ferme. Il n'est pas remboursable en cas de désistement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le marché jusqu'à un mois avant la date prévue. Dans ce cas, la somme versée sera intégralement restituée à l'exposant.

Emplacements : Sous la dénomination « emplacements » sont louées des surfaces non aménagées. Votre matériel d'exposition (tente, table, parasol ou autres) ne doit pas dépasser la surface de 9 m² (3x3 m).

Les plans sont établis par les organisateurs.

Les emplacements doivent être restitués propres et débarrassés de tous détritiques (papiers, gobelets, bouteilles, mégots, etc.). Dans le cas contraire la somme de CHF. 10.-- considérée comme caution ne sera pas remboursée.

Assurance : Les organisateurs ne couvrent aucun risque concernant les exposants, leurs responsabilités civiles étant réservées. Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux produits exposés et au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Ils ne répondent pas non plus des vols qui pourraient être commis ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

RC : La responsabilité civile du Marché artisanal à l'égard des tiers pour les dommages qui procèdent d'un fait dépendant de l'exposition générale est couverte par une assurance à la charge des organisateurs.

Restauration et facilités : Une buvette avec boissons et une restauration légère est prévue par les organisateurs. Aucun stand de restauration, sandwich, crêpes, autres mets à consommer sur place ou de vente de boissons ne peut être installé sans l'accord du Comité.

Parking : Un parking gratuit sera mis à disposition des exposants et des visiteurs.

Visiteurs : L'entrée du marché est gratuite.

Renseignements : www.marcheartisanaldemies.ch

MAM (Marché Artisanal de Mies)

Route de Suisse 55b - 1295 Mies

E-mail : mam@marcheartisanaldemies.ch